

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1137

16 avril 2016

### SOMMAIRE

ABTS Immo .....	54548	Euromobiliare International Fund .....	54532
AmTrust Re Aries .....	54546	Finepoint Capital Partners II S.à r.l. ....	54553
Andbank Asset Management Luxembourg ..	54536	GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A. ....	54531
Anéa Echafaudages Luxembourg S.à r.l. ....	54540	H.03 Kayl Novus .....	54535
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A. ..	54551	Hansainvest Lux Umbrella .....	54535
AVL Investments S.A., SPF .....	54536	iGest Immo S.à r.l. ....	54540
BayWa r.e. Solar Systems S.à r.l. ....	54538	Immo Horizon S.A. ....	54573
Becton Dickinson Luxembourg Finance S.à r.l. .....	54538	Isle Lux S.à r.l. ....	54535
BRG Baudienstleistung und Recycling GmbH Lux .....	54539	Janliro S.A., SPF .....	54532
Brugama SPF S.A. ....	54533	Japan Dynamic Fund .....	54533
Bucomex S.à r.l. ....	54538	Luxcash .....	54537
By Lentz S.A. ....	54539	Lux-Euro-Stocks .....	54533
Centralis Group S.A. ....	54537	Princium S.A. ....	54530
Centrum Krakow S.A. ....	54539	ROLLINGER Toiture .....	54572
Centrum Poznan S.A. ....	54536	SGH S.A. ....	54530
CEP III Investment 19 S.à r.l. ....	54539	Spizbay .....	54544
C.M. International S.A. ....	54534	StarCapital .....	54535
Compagnie Européenne pour le Développe- ment d'Entreprises Commerciales S.A. ....	54534	StarCapital Huber .....	54535
Daumont Development S.A. ....	54531	Sud Petrol S.A. ....	54542
Deutsche Real Estate Funds S.A. ....	54576	Tilare S.A., SPF .....	54531
D&R Best-of .....	54534	Tom Steffen Immobilier S.à r.l. ....	54540
D&R Multi Asset Strategy .....	54534	Urca S.A. ....	54530
Eginter S.à r.l. ....	54575	VFD Investments S.A. ....	54541
		Waltzing Parke Productions .....	54543

**Urca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 mai 2016 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
8. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016088107/10/20.

---

**Princium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.868.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 mai 2016 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016088110/10/19.

---

**SGH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.020.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 4 mai 2016 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016093022/534/15.

---

**Daumont Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 146.916.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *9 mai 2016* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016089889/10/19.

---

**Tilare S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 165.739.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *4 mai 2016* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016093019/795/16.

---

**GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 147.797.

*Assemblée Générale: Démissions / Nominations*

L'assemblée Générale a, en date du 20 janvier 2016, décidé de renommer provisoirement en qualité d'administrateur

- Mr Philip Olivier, avec effet immédiat en date du 31 octobre 2015, pour une période de 6 ans jusqu'au 31 octobre 2021
- Mr Francis Bretnacher, avec effet immédiat, pour une période de 6 ans jusqu'au 20 janvier 2022
- Mme Michèle Azalbert, avec effet immédiat en date du 10 avril 2015, pour une période de 6 ans jusqu'au 10 avril 2021
- Mr Guy-Hubert de Sola, avec effet immédiat en date du 10 avril 2015, pour une période de 6 ans jusqu'au 10 avril 2021

2021

- Mr Gilles Billet, avec effet immédiat en date du 10 avril 2015, pour une période de 6 ans jusqu'au 10 avril 2021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> février 2016.

F. Bretnacher

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016066000/19.

(160028375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Janliro S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 165.988.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *4 mai 2016* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016093020/795/16.

---

**EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *25 avril 2016* à 11 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Compte rendu d'Activité du Conseil d'Administration et Rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 ;
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2015 ;
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat ;
4. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2016 ;
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an ;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand Duché de Luxembourg : Credem International (Lux) S.A., 10/12 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

En Italie: BNP Paribas Securities Services (Succursale di Milano), Via Ansperto,5 - I-20121 Milano

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire Credem International (Lux) S.A., comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société ; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant téléfax ou tout moyen similaire soit directement à Credem International (Lux) S.A., soit par l'intermédiaire de BNP Paribas Securities Services (Succursale di Milano).

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016088109/38.

---

**Brugama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 1er avril 2016, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *18 mai 2016* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016093021/795/18.

---

**Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le mercredi *27 avril 2016* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016088117/755/23.

---

**Japan Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 21.694.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de sa fonction d'administrateur de:

Monsieur John PAULY, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 10 février 2016.

*Pour JAPAN DYNAMIC FUND*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016066095/13.

(160028510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**C.M. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 41.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *25 avril 2016* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016088765/795/16.

---

**CEDEC S.A., Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *27 avril 2016* à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du réviseur sur l'exercice clos au 31 décembre 2015.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat.
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2016083314/16.

---

**D&R Best-of, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de D&R Best-of modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

HANSAINVEST LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2016078642/11.

(160044104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**D&R Multi Asset Strategy, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de D&R Multi Asset Strategy modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

HANSAINVEST LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2016080167/11.

(160046085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

### **Hansainvest Lux Umbrella, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Hansainvest Lux Umbrella modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

HANSAINVEST LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2016078641/11.

(160044103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

### **StarCapital, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de StarCapital modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016080847/11.

(160046774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

### **StarCapital Huber, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de StarCapital Huber modifié au 18 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2016

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016080848/11.

(160046775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

---

### **H.03 Kayl Novus, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 71.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour H.03 Kayl "Novus"*

Signature

Référence de publication: 2016075873/11.

(160040841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

### **Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.765.565,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isle Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2016075911/10.

(160040292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

—  
NOTICE OF INFORMATION

We herewith inform you that following a decision of the council of the City of Luxembourg the address of registered office of Andbank Asset Management Luxembourg, "7A rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg" has been modified.

As a consequence and with immediate effect, the new address of the registered office of the Company as well as the registered office of the funds registered at the Company, is:

1, rue Hildegard von Bingen

L-1282 Luxembourg

The funds concerned are:

<b>UCITS Funds</b>	<b>Alternative Investments Funds</b>
Abante Global Funds	Andbank Investments SIF
Andalis	Activa SICAV
Andbank Funds FCP	Astra SICAV-SIF
Athenee FCP	Auryn
Excellentia SICAV	Naos Fund SIF
Halley SICAV	Nova SICAV-FIS
OGF International	
Old Mutual Global Portfolios	
Rainbow Fund	
Samarang UCITS	
Target Asia Fund (Luxembourg)	
The Independent UCITS Platform	
Luxembourg, April 14th, 2016	

*The Board of Directors*

Référence de publication: 2016093011/755/29.

**AVL Investments S.A., SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 190.122.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065763/10.

(160027851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Centrum Poznan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.442.

—  
EXTRAIT

En date du 9 février 2016, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Les mandats de M. Didier Lévêque et Mme. Virginie Grin en tant que membres du conseil de surveillance sont renouvelés pour une durée d'un an, à compter du 22 janvier 2016,
- Nomination de Mme Vanessa Barthe, née le 22 décembre 1979, à Asnières-sur-Seine (France), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 31 décembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016065826/15.

(160028348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.



**Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.614.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2016, pardevant Me Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, acte n°3719, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 avril 2016, Relation: 1LAC/2016/11049.

Que sont nommés membres au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Jean-Claude FINCK, né à Pétange, le 22 janvier 1956, demeurant à L-4398 Pontpierre, 9, am Armschlag, président

- Monsieur Gilbert ERNST, né à Luxembourg, le 30 juillet 1952, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz, vice-président

- Monsieur Michel BIREL, né à Luxembourg, le 5 septembre 1956, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz, administrateur

- Monsieur John BOUR, né à Luxembourg le 28 janvier 1957, demeurant professionnellement à Leudelange, 4, rue Léon Laval, administrateur

- Monsieur Ernest CRAVATTE, né à Luxembourg, le 27 octobre 1949, demeurant professionnellement à Leudelange, 4, Rue Léon Laval, administrateur

- Monsieur Claude HIRTZIG, né à Differdange le 8 février 1974, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz, administrateur,

- Monsieur Aly KOHLL, né à Luxembourg le 13 janvier 1966, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz, administrateur

- Monsieur Guy ROSSELJONG, né à Dudelange, le 9 mai 1957, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz, administrateur

- Madame Ingrid STEVENS, née à Schoten (Belgique) le 5 août 1964, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 120, Boulevard de la Pétrusse, administrateur

- Madame Françoise THOMA, née à Luxembourg, le 25 août 1969, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz, administrateur

- Monsieur Paolo VINCIARELLI, né à Esch-sur-Alzette le 25 juin 1971, demeurant professionnellement à Luxembourg, 1, Place de Metz, administrateur.

Qu'est nommé Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

*Pour la société*

Me Cosita DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2016092149/40.

(160061051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

**Centralis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016065820/14.

(160028459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**BayWa r.e. Solar Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 203.853.

—  
*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 2 février 2016 entre:*

1. La société CAPITAL PROJECT S.A., (R.C.S. Luxembourg B 147.408) ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Et

2. La société BayWa r.e. renewable energy GmbH, société de droit allemand, avec siège social au 9, Herzog-Heinrich-Strasse, 80336 Munich (Allemagne), immatriculée auprès du Registre du Commerce de la Cour locale de Munich HRB 160344.

Il en résulte ce qui suit:

La société CAPITAL PROJECT S.A. ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, déclare céder à la société BayWa r.e. renewable energy GmbH, société de droit allemand, avec siège social au 9, Herzog-Heinrich-Strasse, 80336 Munich (Allemagne), immatriculée auprès du Registre du Commerce de la Cour locale de Munich HRB 160344,

12.500 parts sociales d'une valeur nominale de un euro chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BayWa r.e. Solar Systems S.à r.l. établie et ayant son siège social à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.853.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BayWa r.e. Solar Systems S.à r.l.

Référence de publication: 2016065774/24.

(160028465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Becton Dickinson Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.164.222,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.996.

—  
EXTRAIT

En date du 11 février 2016, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur William Allan de son poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 11 février 2016.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Peter De Rycker, gérant de catégorie A;
- Monsieur Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A;
- Madame Julie Arnold, gérant de catégorie A;
- Madame Saliha Boulhais, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Flavio Claudio Marzona, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016065775/20.

(160028659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Bucomex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.707.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016065805/10.

(160028191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**BRG Baudienstleistung und Recycling GmbH Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 93.274.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. Februar 2016.

*Für die Gesellschaft*

Jean SECKLER

*Der Notar*

Référence de publication: 2016065803/13.

(160027572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**By Lentz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 95.779.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 2 février 2016*

## Nomination

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée de 6 ans (soit le 2/02/2022) aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Benjamin, Claude, Philippe BAUQUIN né le 31 mars 1981 à Guilherand-Granges (France), demeurant à F-57 330 Volmerange-les-Mines, 14, rue de Saint Genest.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016065808/13.

(160028316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Centrum Krakow S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 190.524.

## EXTRAIT

En date du 10 février 2016, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Démission de Madame Odile Muracciole en tant que membre du conseil de surveillance avec effet au 10 février 2016
- Nomination de Madame Virginie Grin, née le 21 septembre 1967 à Saint- Maur-des-Fossés (France), avec adresse professionnelle au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris (France), en tant que membre du conseil de surveillance avec effet au 10 février 2016 jusqu'au 10 février 2017

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016065825/14.

(160028398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**CEP III Investment 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.798.

Il résulte du contrat conclu en date du 25 juin 2015 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 entre Cordusio Società Fiduciara Per Azioni (le «Cédant») et CEP III Participations S.à r.l. SICAR (le «Cessionnaire») que deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

CEP III Investment 19 S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016065862/14.

(160028342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Anéa Echafaudages Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 17a, rue Jos Kayser.  
R.C.S. Luxembourg B 142.469.

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Antonio DE SIMONE, artisan indépendant, chef d'entreprise, né à Behren-les-Forbach (France) le 23 juin 1963, demeurant à F-57540 Petite-Rosselle, 47, rue Vieille Verrerie,

détenteur de six cent trente (630) parts sociales.

2.- Madame Nathalie BENVENUTI, épouse de Monsieur Antonio DE SIMONE, employée, née à Forbach (France) le 29 novembre 1966, demeurant à F-57540 Petite-Rosselle, 47, rue Vieille Verrerie,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Antonio DE SIMONE, préqualifié sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 janvier 2016, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

détentrice de trente (30) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ANÉA ECHAFAUDAGES LUXEMBOURG S. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 43 178), avec siège social à L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 142.469, constituée sous la dénomination de «D.S.A Lux Echafaudages S. à r.l.» suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2692 du 4 novembre 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Blanche MOUTRIER en date du 6 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 484 du 5 mars 2009, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «ANÉA ECHAFAUDAGES LUXEMBOURG S. à r.l.» et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2866 du 23 novembre 2011 et en date du 15 mai 2014, publié au Mémorial C, numéro 2191 du 19 août 2014,

ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à L-5675 Burmerange, 17a, rue Jos Kayser et en conséquence de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schengen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE SIMONE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057871/45.

(160017965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**iGest Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Tom Steffen Immobilier S.à r.l.).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.042.

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée «TS Participations S. à r.l.», ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 185.035,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Tom STEFFEN, gérant de société, demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, route de Luxembourg,

détentrice de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "Tom Steffen Immobilier S.à r.l." (numéro d'identité 2014 24 08 008), avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 185.042, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOURTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 mars 2014, publié au Mémorial C, numéro 655 du 13 mars 2014,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de «Tom Steffen Immobilier S.à r.l.» en «iGest Immo s. à r.l.» et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Al. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "iGest Immo s.à r.l.".

*Deuxième résolution*

L'associée unique constate que l'adresse du gérant unique Monsieur Tom STEFFEN est désormais fixée à L-4221 Esch-sur-Alzette, 124, route de Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STEFFEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057760/40.

(160017824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**VFD Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 118.650.

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VFD INVESTMENTS S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-5423 Ersange, 7, route de Remich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 118650, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1940 du 17 octobre 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2011, publié au Mémorial C n°1300 du 16 juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vito LEOCI, demeurant 6A, Um Kinert, L-5334 Moutfort.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Franco ORSINO, demeurant à L-8399 Windhof, 44, route d'Arlon.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société et fixation de ses pouvoirs
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Vito LEOCI, gérant, né à Luxembourg le 12 juin 1962, demeurant 6A, Um Kinert, L-5334 Moutfort.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vito Leoci, Franco Orsino, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A.Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057800/51.

(160017840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Sud Petrol S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.931.

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SUD PETROL S.A.», avec siège social à L-4450 Belvaux, 65, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166.931, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 29 mars 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Elisabeth WEBER, directrice, demeurant professionnellement à Echternach.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune, que le capital est libérées à hauteur de 25% d'un montant

de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich et modification afférente la première phrase de l'article deux (2) (point 2.1.) des statuts.

2.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich et de modifier la première phrase de l'article deux (2) (point 2.1.) des statuts qui aura la teneur suivante:

**« 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Bob PLEIN, Elisabeth WEBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation GAC/2016/563. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016057741/53.

(160017505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**W.P.P., Waltzing Parke Productions, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-7226 Walferdange, 43, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 57.568.

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gaston WALTZING, musicien, demeurant à L-7226 Walferdange, 43, Rue des Chemins de Fer; et

2. Madame Benvinda NEVES GOMES, directeur financier, demeurant à L-1719 Luxembourg, 64, Rue des Hauts Fourneaux, ici représentée par Monsieur Gaston Waltzing, en vertu d'une procuration, sous seing privée, donnée à Walferdange le 14 janvier 2016, laquelle restera annexée au présente acte après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que les comparants sub 1) et sub 2) sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée WALTZING PARKE PRODUCTIONS, en abrégé W.P.P., ayant son siège social au 64, rue des Hauts Fourneaux, L-1719 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.568.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165 du 4 avril 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2270 du 16 septembre 2013.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze euros (123,95 EUR) chacune.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1719 Luxembourg, 64, Rue des Hauts Fourneaux à L-7226 Walferdange, 43, rue du Chemin de Fer.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de ces résolutions, à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Waltzing et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 janvier 2016. Relation: 2LAC/2015/1170. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057810/49.

(160017318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Spizbay, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.564.

En l'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre

Par devant Me Anja Holtz, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette;

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de "SPIZBAY", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-109564 (ci-après la «Société» ou la «Société Absorbante»), constituée sous forme de société à responsabilité limitée en vertu d'un acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire alors de résidence à Wiltz, le 8 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1336 du 7 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Maître Anja Holtz en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1989 du 24 septembre 2010.

A comparu

L'associé unique, constitué en assemblée, Monsieur Patrick SORIO, né le 4 mars 1961 à Allauch/France, demeurant professionnellement à 89e, Parc d'Activité, L-8308 Capellen, détenant l'intégralité du capital de la société absorbante, ici représenté par Madame Aline BASTIEN, épouse GILLEN, demeurant à Ehlerange, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2015 paraphée ne varietur et annexée à la présente minute.

L'associé unique de la société absorbante demande aux notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le conseil de gérance de la Société a décidé, lors de sa réunion du 27 novembre 2015 de proposer la fusion de la Société avec, et par l'absorption de la Société de (i) "VAVATE Immobilier", une société anonyme, avec siège social au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-111115 (ci-après la «Société Absorbée») et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le projet de fusion a été établi publié auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L150215063.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



- 1) Présentation du projet de fusion de la Société Absorbante.
- 2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbante, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société Absorbante.
- 3) Allocation de tous les avoirs apportés par la Société Absorbée suite à la fusion au compte prime d'émission de la Société Absorbante.
- 4) Constaté la date de réalisation effective de la fusion.
- 5) Modifier la raison sociale de la Société Absorbante en "VAVATE Immobilier"
- 6) Divers.

Les dispositions relatives aux fusions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») ont été accomplies:

- a) Publication le 27 novembre 2015 du projet de fusion auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L150215063, soit au moins un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de statuer sur le projet de fusion.
- b) Etablissement d'un rapport écrit par le conseil d'administration de la société fusionnante expliquant le projet de fusion est en particulier le ratio d'échange des parts sociales.
- c) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a déclaré qu'elle avait pris connaissance du projet de fusion de la Société, en tant qu'entité absorbante, par l'absorption de la Société Absorbée.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exceptions, ni réserves à la Société.

L'assemblée a constaté que le projet de fusion a été signé par le conseil de gérance de la Société le 27 novembre 2015 et a été publié auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L150215063, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L150215063 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'assemblée a décidé, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'absorption de la Société Absorbée par la Société.

L'assemblée a décidé d'approuver (i) l'attribution de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société, (ii) l'annulation de toutes les actions détenues par la Société Absorbée dans la Société, conformément au ratio d'échange tel que publié auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L150215063 et (iii) l'allocation du surplus des actifs contribués au compte de prime d'émission de la Société.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir de la date du présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé d'approuver l'allocation de la totalité des avoirs apportés par la Société au compte prime d'émission de la Société Absorbante suite à la fusion.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir de cette date préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Suite à la présente fusion par absorption la société absorbée VAVATE Immobilier, société anonyme, immatriculée sous le numéro B 111115 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, cesse d'exister et sera rayée du RCSL.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la Société Absorbante et de la nommer "VAVATE Immobilier".

#### *Constat*

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées, et le projet de fusion.

La Société, une société constituée selon les lois du Luxembourg, fusionnant par voie d'un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, déclare qu'en conséquence cette contribution en nature tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société Absorbante en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 1.200,00 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gillen, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2015 - EAC/2015/31355 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

*Le Receveur* (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2016.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2016057731/94.

(160017615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

#### **AmTrust Re Aries, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.344.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting (the «General Meeting») of AmTrust Re Aries S.A., incorporated under the name of Atlas Copco Reinsurance S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary, residing in Luxembourg on 8 June 1983, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 20<sup>th</sup> August 1983, number 210

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22344 (hereafter the «Company»)

The Meeting was presided by Mr. Régis GALIOTTO, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, as chairman of the general meeting (the «Chairman»).

The Chairman appointed Mrs Solange WOLTER, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, as secretary of the general meeting.

The meeting elected Mrs. Valérie Coquille, Legal Manager, professionally residing at 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, as scrutineer of the general meeting.

The bureau of the meeting having thus have been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Increase of the share capital by an amount of eight million United States Dollars (8,000,000 USD) by increase of the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of seven million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (7,144,200 USD) to fifteen million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (15,144,200 USD).

2. Payment

3. Subsequent modification of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II. The shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Said proxies given by the represented shareholder, after having been initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the under signed notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. The whole share capital of the Company being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no formal convening notices were necessary.

The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting adopted unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of eight million United States Dollars (8,000,000 USD) by increase of the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of seven million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (7,144,200 USD) to fifteen million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (15,144,200 USD).

*Second resolution*

«AmTrust Holdings Luxembourg», a société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.739, has fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of eight million United States Dollars (8,000,000 USD) as it is proved to the undersigned notary who states it.

*Third resolution*

Consequently, the general meeting decides to modify Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at fifteen million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (15,144,200 USD) divided into five thousand (5,000) shares without par value.»

There being no other business, the meeting was adjourned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand two hundred Euros (EUR 4,200-).

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme AmTrust Re Aries S.A., constituée sous le nom de Atlas Copco Reinsurance S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, suivant acte de Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 8 juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 août 1983, sous le numéro 210, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 22.344 (la «Société»).

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M. Régis GALIOTTO, clerk de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Mme Solange WOLTER, clerk de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.000.000 USD) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions, pour le passer de son montant actuel de sept millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.144.200 USD) à quinze millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (15.144.200 USD).

2. Libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

#### 4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.000.000 USD), pour le passer de son montant actuel de sept millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.144.200 USD) à quinze millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (15.144.200 USD), par augmentation de la valeur intrinsèque des cinq mille (5.000) actions.

#### *Deuxième résolution*

«Amtrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 142.739, a libéré entièrement le capital social moyennant un apport en numéraire de sorte que le montant de huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.000.000 USD) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à quinze millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (15.144.200 USD) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ quatre mille deux cents Euros (4.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux membres du bureau à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. COQUILLE, S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38338. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057845/133.

(160018505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

#### **ABTS Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 195.258.

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE DIX DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pieter ABTS, indépendant, né à Leuven (B) le 20 février 1972, demeurant à 98000 Monaco, “Santa Monica”, 6bis, boulevard d'Italie.

Lequel comparant déclare qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ABTS IMMO, établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 195.258., constituée sous la forme juridique d'une société anonyme suivant acte notarié du 23 février 2015 par devant Me Martine SCHAEFFER, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1083 du 24 avril 2015, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social actuel de la société est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes émises sous forme nominative, toutes intégralement libérées, (ci-après dénommée «Notre Société» ou «Société Absorbante»),

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable, ayant pris connaissance de cet ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1) Présentation du projet de fusion daté du 26 octobre 2015, prévoyant l'absorption de la société SABA INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.792, «la Société Absorbée», par Notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à Notre Société, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 3038 en date du 6 novembre 2015, page 145800 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

2) Constatation qu'à la date de ce jour l'article 278 de la loi du 10 août 1915 trouve à s'appliquer étant donné que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée;

3) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

4) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée par Notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à Notre Société dont notamment les biens immobiliers lui appartenant, avec dissolution sans liquidation de la société absorbée par suite de la fusion;

5) Constatation de la réalisation de la fusion et de ses effets.

L'actionnaire unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique constate qu'on lui a présenté le projet de fusion daté du 26 octobre 2015, prévoyant l'absorption de la société SABA INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.792, «la Société Absorbée», par Notre Société,

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à Notre Société,

ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 3038 en date du 6 novembre 2015, page 145800 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, et dont une copie reste annexée, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, au présent acte.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique déclare que l'article 278 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales est d'application.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique constate que l'actionnaire unique de la Société Absorbée a approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes et conditions et que dès-lors la fusion est réalisée entre les sociétés fusionnantes entraînant de plein droit et simultanément les effets visés par l'article 274 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et notamment la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la dissolution de la Société Absorbée.

L'actionnaire unique constate que l'actif de la société absorbée «SABA INVEST S.A.», société ayant actuellement comme numéro d'immatriculation le numéro 2001 22 03 412, et transféré à la société absorbante par effet de la fusion, comprend notamment les biens et droits immobiliers suivants:

1. Une maison de rapport avec jardin, sise à L-1140 Luxembourg, route d'Arlon, 49, inscrite au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, anciennement commune de Hollerich, Section HoF de Merl-Nord comme suit:

Numéro 657/3092, lieu-dit «route d'Arlon», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 ares 48 centiares.

2. Dans un immeuble en copropriété sis à L-1635 Luxembourg, 57, allée Léopold Goebel, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, anciennement commune de Hollerich, Section HoF de Merl-Nord

Numéro 646/4335, lieu-dit «Allée Léopold Goebel», place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 16 ares 10 centiares.

*En propriété privative et exclusive:*

- Le lot huit (008), avec la désignation cadastrale 008 B U 00, à savoir: garage extérieur, désigné par le numéro 008, sis au rez-de-chaussée dans le bloc B, faisant 17,112/1.000;

- Le lot neuf (009), avec la désignation cadastrale 009 B U 00, à savoir: garage extérieur, désigné par le numéro 009, sis au rez-de-chaussée dans le bloc B, faisant 17,112/1.000;

- Le lot dix (010), avec la désignation cadastrale 010 B U 00, à savoir: garage extérieur, désigné par le numéro 010, sis au rez-de-chaussée dans le bloc B, faisant 17,112/1.000; et

- Le lot onze (011), avec la désignation cadastrale 011 B U 00, à savoir: garage extérieur, désigné par le numéro 011, sis au rez-de-chaussée dans le bloc B, faisant 17,112/1.000.

*En copropriété et indivision forcée:*

Soixante-huit virgule quatre cent quarante-huit millièmes (68,448/1.000) indivis des parties communes, y compris le sol ou le terrain.

*Origine de propriété:*

La société absorbée «SABA INVEST S.A.» est propriétaire de l'immeuble ci-dessus mentionné au point 1., pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 février 2001, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 14 mars 2001, volume 1675, numéro 49.

La société absorbée «SABA INVEST S.A.» est propriétaire des biens et droits immobiliers ci-dessus mentionnés au point 2., pour les avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 février 2008, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 20 mars 2008, volume 2118, numéro 5.

*Situation hypothécaire:*

L'immeuble ci-avant désigné au point 1. se trouve grevé d'inscriptions hypothécaires conventionnelles prises au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, comme suit:

a.- inscription prise le 25 février 2011, volume 1097, numéro 233, en renouvellement de celle prise au même bureau le 14 mars 2001, volume 797, numéro 100, en vertu d'un acte d'ouverture de crédit avec constitution d'hypothèque reçu par le notaire Paul Decker, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 février 2001, au profit de la banque DEXIA, actuellement Banque Internationale à Luxembourg;

b.- inscription prise le 16 février 2015, volume 1229, numéro 177, en renouvellement de celle prise au même bureau le 24 mars 2005, volume 906, numéro 147, en vertu d'un acte d'ouverture de crédit avec constitution d'hypothèque reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 mars 2005, au profit de la banque DEXIA, actuellement Banque Internationale à Luxembourg.

*Conditions des apports immobiliers*

La Société Absorbante succède de plein droit à la Société Absorbée dans la pleine propriété des biens immobiliers mentionnés ci-dessus, en lui succédant dans tous actes, contrats et conventions relatifs aux dits biens, lesquels sont libres de toutes inscriptions et transcriptions qui pourraient être préjudiciables, à l'exception des inscriptions hypothécaires ci-avant relevées existant au profit de la banque DEXIA (devenue la Banque Internationale à Luxembourg).

L'entrée en jouissance des biens immobiliers est fixée à la date de ce jour, date à partir de laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la Société Absorbante.

Les biens sont transmis dans l'état effectif dans lequel ils se trouvent, avec les servitudes actives et passives inhérentes.

La possession juridique des biens qui font l'objet des présentes est transmise à la Société Absorbante à la date de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à sa disposition au siège social de notre Société.

Un document émanant de l'organe de gestion des sociétés fusionnantes attestant de cette formalité restera annexée aux présentes.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée par Notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion et le transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à Notre Société comme mieux détaillé ci-avant, et dissolution sans liquidation de la Société Absorbée comme suite à la fusion.

Les sociétés qui fusionnent entendent, par ailleurs, que l'opération visée par le présent projet soit soumise au régime de neutralité fiscal prévu par l'art 170 de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée le 31 décembre 2015.

#### *Sixième résolution*

Vu l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'actionnaire unique constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, afin d'intervenir au nom et pour le compte de la Société Absorbante afin d'accomplir toutes formalités et de signer tous actes et/ou documents qui s'avèreront utiles ou nécessaires en vue de faire acter le transfert effectif des actifs de la Société Absorbée en faveur de la Société Absorbante suite et par effet de l'opération de fusion ci-avant mentionnée, et en particulier des biens immobiliers mieux décrits ci-avant, le tout avec promesse de ratifier et d'approuver les actes accomplis par le mandataire spécial, sous les obligations telles que prévues par la loi et sans limitation de pouvoirs en ce qui concerne les actes susmentionnés.

#### *Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 2.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. ABTS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39725. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016057858/155.

(160018079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

#### **ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

Im Jahre zweittausendfünfzehn, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Fand eine außerordentliche Versammlung der Aktionäre der ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A. statt, eine Société anonyme, Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von einundzwanzig Millionen und achtzigtausend Euro (EUR 21.080.000,-), mit Gesellschaftssitz in 4a, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde vom 28. Oktober 1987, und im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 14 am 16. Januar 1988 veröffentlicht, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 26817 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch eine notarielle Urkunde am 16. Juni 2014 abgeändert und ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 500 am 10. September 2014 veröffentlicht worden.

Die Versammlung wird durch den Vorsitzenden Herrn Michael EMMEL, geschäftsansässig in L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette, eröffnet,

der Herr Marc LOESCH, geschäftsansässig in L-5612 Bad-Mondorf, 13, avenue François Clément, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Herrn Frank PESCHKES, geschäftsansässig in L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette, zum Stimmzähler.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gibt der Vorsitzende folgende Erklärung ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Gesamtbetrag von sechs Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 6.120.000,-). Dieser Betrag setzt sich zusammen aus einer Bareinlage in Höhe von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-), und aus dem Gewinnvortrag in Höhe von drei Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 3.120.000,-). Das bestehende Kapital von einundzwanzig Millionen und achtzigtausend Euro (EUR 21.080.000,-), wird auf siebenundzwanzig Millionen und zweihunderttausend Euro (EUR 27.200.000,-), eingeteilt in dreihundertzwanzigtausend (320.000) Namensaktien mit einem Nominalwert von fünfundachtzig Euro (EUR 85,-), erhöht.

2. Neufassung des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages um die oben genannten Beschlüsse widerzuspiegeln.

3. Wahl eines neuen Mitgliedes des Verwaltungsrates.

4. Verschiedenes.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

III. Die durch die erscheinenden Parteien und den unterzeichneten Notar ne varietur abgezeichnete Vollmacht des vertretenen Aktionärs bleibt vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

IV. Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten, und da der anwesende oder vertretene Aktionär erklärt, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

V. Die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Hauptversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Aktionär hat beschlossen, das Gesellschaftskapitals um einen Gesamtbetrag von sechs Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 6.120.000,-) zu erhöhen.

Dieser Betrag setzt sich zusammen aus einer Bareinlage in Höhe von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) und aus dem Gewinnvortrag in Höhe von drei Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 3.120.000,-). Das bestehende Kapital von einundzwanzig Millionen und achtzigtausend Euro (EUR 21.080.000,-), wird auf siebenundzwanzig Millionen und zweihunderttausend Euro (EUR 27.200.000,-), eingeteilt in dreihundertzwanzigtausend (320.000) Namensaktien mit einem Nominalwert von fünfundachtzig Euro (EUR 85,-),

durch die Ausgabe von zweiundsiebzigtausend (72.000) neuen Namensaktien, alle mit einem Nominalwert von fünfundachtzig Euro (EUR 85,-), erhöht.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Sämtliche zweiundsiebzigtausend (72.000) neuen Aktien wurden, wie oben erwähnt, zum Teil mittels einer Bareinlage und zum Teil aus dem Gewinnvortrag, von dem alleinigen Aktionär, der Gesellschaft FWU AG, gezeichnet und einbezahlt.

Der Nachweis über das Bestehen der Bareinlage in Höhe von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) und dem Gewinnvortrag in Höhe von drei Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 3.120.000,-) wurde dem unterzeichneten Notar durch ein Blockierungszertifikat und die Bilanz der Gesellschaft zum 31. Dezember 2014, nachgewiesen. Dieses Blockierungszertifikat und die Bilanz bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolge der obengenannten Beschlüsse hat der alleinige Aktionär beschlossen, Artikel 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:



„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundzwanzig Millionen und zweihunderttausend Euro (EUR 27.200.000,-), eingeteilt in dreihundertzwanzigtausend (320.000) Namensaktien mit einem Nominalwert von fünfundachtzig Euro (EUR 85.-). Die Aktien sind vollständig eingezahlt.“

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Aktionär hat beschlossen, Herrn Eirvin KNOX, geboren am 28. Mai 1946 in Oklahoma, USA, geschäftsmäßig in L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette, in den Verwaltungsrat zu wählen. Die Ernennung ist mit dem heutigen Tage rechtskräftig.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat bis zur Generalversammlung 2017 aus den folgenden Personen zusammen:

Frau Dr. Angela S. DIRRHEIMER  
 Frau Blanche MOUTRIER  
 Herr Muhammad Owais ANSARI  
 Herr Dr. Manfred J. DIRRHEIMER  
 Herr Thomas DOYLE  
 Herr Michael EMMEL  
 Herr Eirvin KNOX  
 Herr Marc LOESCH  
 Herr Prof. Ernst MOHR

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf viertausendeinhundert Euro (EUR 4.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Emmel, M. Loesch, F. Peschkes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016. 2LAC/2016/297. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): André MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057888/99.

(160018083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Finepoint Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.593.147,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 189.129.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,  
 before Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARS:**

Finepoint Capital Partners II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered under number 5405496 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Attorney-in-Fact).

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the Attorney-in-Fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Finepoint Capital Partners II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD1,593,147, its registered office at 24, rue Beaumont, 2<sup>ème</sup> étage, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 189129 (the Company).

The Company was incorporated on 29 July 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2743, dated 6 October 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 12 August 2014 pursuant to a deed of the same notary, published in the Official Gazette number 2874, dated 10 October 2014.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Creation of eleven new classes of shares of the Company, being the ordinary shares (the Initial Ordinary Shares), the class A shares (the Class A Shares), the class B shares (the Class B Shares), the class C shares (the Class C Shares), the class D shares (the Class D Shares), the class E shares (the Class E Shares), the class F shares (the Class F Shares), the class G shares (the Class G Shares), the class H shares (the Class H Shares), the class I shares (the Class I Shares), and the class J shares (the Class J Shares), with a nominal value of USD1 (one United States dollar) each (together the Classes of Shares);

(iii) Conversion of the existing shares of the Company into 20,000 Initial Ordinary Shares, 157,321 Class A Shares, 157,314 Class B Shares, 157,314 Class C Shares, 157,314 Class D Shares, 157,314 Class E Shares, 157,314 Class F Shares, 157,314 Class G Shares, 157,314 Class H Shares, 157,314 Class I Shares, and 157,314 Class J Shares;

(iv) Decision to subsequently amend and fully restate the Articles so as to reflect the creation of the Classes of Shares, as well as any rights and obligations attaching to the Classes of Shares;

(v) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of USD1,000,000 (one million United States dollars), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD1,593,147 (one million five hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) to USD2,593,147 (two million five hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) by way of the issuance of an aggregate number of 1,000,000 new shares represented by 100,000 Class A Shares, 100,000 Class B Shares, 100,000 Class C Shares, 100,000 Class D Shares, 100,000 Class E Shares, 100,000 Class F Shares, 100,000 Class G Shares, 100,000 Class H Shares, 100,000 Class I Shares, and 100,000 Class J Shares with a nominal value of USD1 (one United States dollar) each (together the New Shares);

(vi) Subscription to, and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(vii) Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the issuance of the New Shares;

(viii) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(ix) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create the Classes of Shares of the Company, being the Initial Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares, with a nominal value of USD1 (one United States dollar) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder further resolves to convert the existing 1,593,147 shares of the Company into 20,000 Initial Ordinary Shares, 157,321 Class A Shares, 157,314 Class B Shares, 157,314 Class C Shares, 157,314 Class D Shares, 157,314 Class E Shares, 157,314 Class F Shares, 157,314 Class G Shares, 157,314 Class H Shares, 157,314 Class I Shares, and 157,314 Class J Shares, having a nominal value of USD1 (one United States dollar) each, all such shares representing the entire issued and outstanding share capital of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles which shall now read as follows:

**“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Finepoint Capital Partners II S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by

the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## **3. Object.** The corporate objects of the Company are as follows:

3.1 The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company's corporate objects and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets,

provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.

3.3 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **5. Capital.**

5.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at USD1,593,147 (one million five hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) represented by 1,593,147 (one million five hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-seven) shares, having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, all of which are fully paid up, and represented by:

- (a) 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the Initial Ordinary Shares and, individually, an Initial Ordinary Share);
- (b) 157,321 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and twenty-one) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share);
- (c) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share);
- (d) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share);
- (e) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share);
- (f) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share);
- (g) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share);
- (h) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share);
- (i) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share);
- (j) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share); and
- (k) 157,314 (one hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class J shares (the Class J Shares and, individually, a Class J Share, and together with the Initial Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, and the Class I Shares, the Shares).

The rights and obligations attaching to the Shares (meaning all the issued Shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of Shares in accordance with article 5.3 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, or to allocate funds to the legal reserve.

The sole shareholder or the shareholders may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder of the shareholders to the Company without any Shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

#### 5.2 Increase and reduction of the share capital

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendments of these Articles, or, as the case may be, by the Law, provided that any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures set out in article 5.3 of the Articles.

#### 5.3 Redemption of Shares

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Shares may only be made within the respective periods set out below (the Class Periods):

- (a) the period for the Class A Shares is the period starting on 18 December 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the Class A Period);
- (b) the period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2017 (the Class B Period);
- (c) the period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the Class C Period);
- (d) the period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the Class D Period);
- (e) the period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2020 (the Class E Period);

(f) the period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2021 (the Class F Period);

(g) the period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2022 (the Class G Period);

(h) the period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the Class H Period);

(i) the period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the Class I Period); and

(j) the period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the Class J Period).

Where a class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Shares can be made during a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period.

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Shares and shall continue to end on the day such as set out above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es) of Shares, the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of setoff.

The Cancellation Amount shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company, and approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders in accordance with article 13.7 of these Articles.

The repurchase of any class of Shares is permitted provided that:

(a) a class of Shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Initial Ordinary Shares;

(b) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the sole manager or board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles;

(c) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles; and

(d) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

Available Amount shall mean the total amount of profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, any amount booked in the Company's accounts as share premium and/or Capital Surplus, as the case may be), and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (w) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (x) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (y) any dividends to which the holder(s) of the Initial Ordinary Shares is entitled, pursuant to the Articles, and (z) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which the holder(s) of the Initial Ordinary Shares is entitled, pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in good faith and with a view to maintaining the Company's ability to continue as a going concern.

Available Liquidities shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

Interim Accounts shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date shall mean the date no earlier than 30 days, but no later than 10 days before the date on which the relevant Shares will be repurchased and cancelled.

Cancellation Amount shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

Profit Entitlement shall mean the dividend entitlements represented by a percentage of nominal value of the relevant class of Shares as set out in article 15.3 of the Articles.

### **6. Shares.**

6.1 Except as otherwise provided in these Articles, each Share entitles its holder to a portion of the corporate assets and profits of the Company which is proportionate to the number of Shares such holders hold in the Company.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.4 A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.5 For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.7 Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to article 5.3 of these Articles, no shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of Shares then held by the transferring shareholder.

## **III. Management - Representation**

### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of

the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### 12. Powers and voting rights.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2 If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3 In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

##### 13. Notices, Quorum, Majority and voting procedures.

13.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2 Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3 General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6 Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7 These Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4 The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

### 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2 After allocation to the legal reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividends, each share entitling to the same proportion of such distributions except as set out in article 15.3 below.

15.3 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, such dividends shall be allocated and paid in the following order:

(a) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 1% of the nominal value of the Class A Shares;

(b) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 2% of the nominal value of the Class B Shares;

(c) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 3% of the nominal value of the Class C Shares;

(d) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 4% of the nominal value of the Class D Shares;

(e) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 5% of the nominal value of the Class E Shares;

(f) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 6% of the nominal value of the Class F Shares;

(g) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 7% of the nominal value of the Class G Shares;

(h) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 8% of the nominal value of the Class H Shares;

(i) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 9% of the nominal value of the Class I Shares;

(j) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 10% of the nominal value of the Class J Shares;

(k) the holder(s) of the Initial Ordinary Shares shall be entitled to receive a dividend equal to 11% of the nominal value of the Initial Ordinary Shares; and

(l) the remainder of any dividend distribution shall be allocated to the holder(s) of all the classes of Shares in proportion to the respective number of Shares they hold in the Company, pursuant to a decision of the general meeting of shareholders.

15.4 Should the whole last outstanding class of Shares (by reverse alphabetical order, i.e., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 5.3 of these Articles at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e., initially the Class I Shares).

15.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) interim accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers;

(b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the



end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(d) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(e) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an aggregate amount of USD1,000,000 (one million United States dollars), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD1,593,147 (one million five hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) to USD2,593,147 (two million five hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) by way of the issuance of the New Shares, in exchange for a contribution in kind (the Contribution) in the aggregate amount of USD7,723,782.64 (seven million seven hundred and twenty-three thousand seven hundred and eighty-two United States dollars and sixty four cents).

### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an amount of USD7,723,782.64 (seven million seven hundred and twenty-three thousand seven hundred and eighty-two United States dollars and sixty four cents) consisting in a receivable (the Contributed Receivable).

The value of the Contribution shall be allocated as follows:

(i) an aggregate amount of USD1,000,000 (one million United States dollars) of the Contribution represented by 100,000 Class A Shares, 100,000 Class B Shares, 100,000 Class C Shares, 100,000 Class D Shares, 100,000 Class E Shares, 100,000 Class F Shares, 100,000 Class G Shares, 100,000 Class H Shares, 100,000 Class I Shares, and 100,000 Class J Shares, is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an aggregate amount of USD6,723,782.64 (six million seven hundred and twenty-three thousand seven hundred eighty-two United States dollars and sixty-four cents) of the Contribution is allocated to the share premium account of the Company, out of which USD672,378.264 is attached to the Class A Shares, USD672,378.264 is attached to the Class B Shares, USD672,378.264 is attached to the Class C Shares, USD672,378.264 is attached to the Class D Shares, USD672,378.264 is attached to the Class E Shares, USD672,378.264 is attached to the Class F Shares, USD672,378.264 is attached to the Class G Shares, USD672,378.264 is attached to the Class H Shares, USD672,378.264 is attached to the Class I Shares, and USD672,378.264 is attached to the Class J Shares.

The ownership and valuation of the Contributed Receivable is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate) which confirms, inter alia, that the value of the Contributed Receivable is at least equal to USD7,723,782.64 (seven million seven hundred and twenty-three thousand seven hundred and eighty-two United States dollars and sixty four cents).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the Attorney-in-Fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

### “5.1 Outstanding share capital.

The share capital of the Company is set at USD2,593,147 (two million five hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-seven United States dollars) represented by 2,593,147 (two million five hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-seven) shares, having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, all of which are fully paid up, and represented by:

- (a) 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the Initial Ordinary Shares and, individually, an Initial Ordinary Share);
- (b) 257,321 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and twenty-one) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share);
- (c) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share);
- (d) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share);
- (e) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share);
- (f) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share);
- (g) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share);
- (h) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share);
- (i) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share);
- (j) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share); and
- (k) 257,314 (two hundred and fifty-seven thousand three hundred and fourteen) class J shares (the Class J Shares and, individually, a Class J Share, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, and the Class I Shares, the Shares).

The rights and obligations attaching to the Shares (meaning all the issued Shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of Shares in accordance with article 5.3 of the Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, or to allocate funds to the legal reserve.

The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).”

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to (i) any manager of the Company, and (ii) any lawyer or employee practising within, or employed by, the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Attorney-in-Fact of the Sole Shareholder, the Attorney-in-Fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAIT:

Finepoint Capital Partners II, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, et immatriculé sous le numéro 5405496 (l'Associé Unique),

représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Finepoint Capital Partners II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 1.593.147USD, son siège social au 24, rue Beaumont, 2<sup>ème</sup> étage, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 189129 (la Société).

La Société a été constituée le 29 juillet 2014 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant alors à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel), numéro 2743 en date du 6 octobre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 août 2014 en vertu d'un acte du même notaire, publié au Journal Officiel numéro 2874 en date du 10 octobre 2014.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Création de onze nouvelles classes de parts sociales de la Société, étant les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires Initiales), les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et les parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (ensembles les Classes de Parts Sociales);

(iii) Conversion des parts sociales existantes de la Société en 20.000 Parts Sociales Ordinaires Initiales, 157.321 Parts Sociales de Classe A, 157.314 Parts Sociales de Classe B, 157.314 Parts Sociales de Classe C, 157.314 Parts Sociales de Classe D, 157.314 Parts Sociales de Classe E, 157.314 Parts Sociales de Classe F, 157.314 Parts Sociales de Classe G, 157.314 Parts Sociales de Classe H, 157.314 Parts Sociales de Classe I, et 157.314 Parts Sociales de Classe J;

(iv) Décision de modifier et de refonder en conséquence intégralement les Statuts de manière à refléter la création des Classes de Parts Sociales, ainsi que tous droits et obligations y étant attachés;

(v) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 1.000.000USD (un million de dollars des Etats Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.593.147USD (un million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept dollars des Etats Unis d'Amérique) à 2.593.147USD (deux million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept dollars des Etats Unis d'Amérique) par l'émission d'un montant total de 1.000.000 nouvelles parts sociales représentées par 100.000 Parts Sociales de Classe A, 100.000 Parts Sociales de Classe B, 100.000 Parts Sociales de Classe C, 100.000 Parts Sociales de Classe D, 100.000 Parts Sociales de Classe E, 100.000 Parts Sociales de Classe F, 100.000 Parts Sociales de Classe G, 100.000 Parts Sociales de Classe H, 100.000 Parts Sociales de Classe I et 100.000 Parts Sociales de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (ensemble les Nouvelles Parts Sociales);

(vi) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(vii) Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales;

(viii) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social mentionnées ci-dessus, et pouvoir donné à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société, et accomplir toutes les formalités y afférentes; et

(ix) Divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer les Parts Sociales Ordinaires Initiales, les Classe de Parts Sociales de la Société, étant les Parts Sociales de Class A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe

D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les 1.593.147 parts sociales existantes de la Société en 20.000 Parts Sociales Ordinaires Initiales, 157.321 Parts Sociales de Classe A, 157.314 Parts Sociales de Classe B, 157.314 Parts Sociales de Classe C, 157.314 Parts Sociales de Classe D, 157.314 Parts Sociales de Classe E, 157.314 Parts Sociales de Classe F, 157.314 Parts Sociales de Classe G, 157.314 Parts Sociales de Classe H, 157.314 Parts Sociales de Classe I, et 157.314 Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes ces parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de refonder intégralement les Statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Finepoint Capital Partners II S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

#### **3. Objet social.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:

(e) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation; et

(f) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:

(g) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type uni-tranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;

(h) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;

(i) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société;

(j) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs; et

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

3.3 La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, debentures, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.

3.5 La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

#### **5.1 Capital social émis**

Le capital social de la Société est fixé à 1.593.147USD (un million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.593.147 (un million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes étant entièrement libérées, représentées par:

(a) 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires Initiales et chacune, une Part Sociale Ordinaire Initiale);

(b) 157.321 (cent cinquante sept mille trois cent vingt-et-une) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et chacune une Part Sociale de Classe A);

(c) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et chacune, une Part Sociale de Classe B);

(d) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et chacune, une Part Sociale de Classe C);

(e) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et chacune, une Part Sociale de Classe D);

(f) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et chacune, une Part Sociale de Classe E);

(g) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et chacune, une Part Sociale de Classe F);

(h) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et chacune, une Part Sociale de Classe G);

(i) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et chacune, une Part Sociale de Classe H);

(j) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I et chacune, une Part Sociale de Classe I); et

(k) 157.314 (cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J et chacune, une Part Sociale de Classe J, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires Initiales, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales).

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute Part Sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de Parts Sociales tel que prévu à l'article 5.3 des Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

L'associé unique ou les associés peuvent effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l'associé unique ou les associés de la Société, sans qu'aucune Part Sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

#### **5.2 Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts à la condition que toute réduction du capital de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 5.3 des Statuts.

### 5.3 Rachat des parts sociales

Une diminution du capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales peut seulement être réalisée au cours des périodes prévues ci-dessous (les Périodes de Classe):

(k) la période pour les Parts Sociales de Classe A est la période débutant le 18 décembre 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la Période de Classe A);

(l) la période pour les Parts Sociales de Classe B est la période débutant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la Période de Classe B);

(m) la période pour les Parts Sociales de Classe C est la période débutant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la Période de Classe C);

(n) la période pour les Parts Sociales de Classe D est la période débutant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la Période de Classe D);

(o) la période pour les Parts Sociales de Classe E est la période débutant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la Période de Classe E);

(p) la période pour les Parts Sociales de Classe F est la période débutant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la Période de Classe F);

(q) la période pour les Parts Sociales de Classe G est la période débutant le jour suivant la Période de Classe F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la Période de Classe G);

(r) la période pour les Parts Sociales de Classe H est la période débutant le jour suivant la Période de Classe G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la Période de Classe H);

(s) la période pour les Parts Sociales de Classe I est la période débutant le jour suivant la Période de Classe H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la Période de Classe I); et

(t) la période pour les Parts Sociales de Classe J est la période débutant le jour suivant la Période de Classe I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2025 (la Période de Classe J).

Lorsqu'une classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée au cours d'une Période de Classe, le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales peut être réalisée au cours d'une nouvelle période (la Nouvelle Période) qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période qui précède et se rapporte à une autre classe), et qui s'achève au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera la jour suivant la Période de Classe J.

Afin d'éviter toute ambiguïté, dans le cas où le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales aura lieu avant la fin de l'écoulement de la Période de Classe y afférente (ou, le cas échéant, de la Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période), débutera le jour qui suivra le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales, et se poursuivra jusqu'au jour fixé ci-dessus.

Lors du rachat et de l'annulation de l'intégralité de la classe de Parts Sociales concernée, le Montant d'Annulation deviendra payable et exigible par la Société à son ou ses associés à proportion de leur détention dans la ou les classes concernée(s). Afin d'éviter toute ambiguïté, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement, en espèces, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou les associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts.

Le rachat de toute classe de Parts Sociales est autorisé sous réserve que:

(a) une classe de Parts Sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que la Société ne doit jamais racheter et annuler les Parts Sociales Ordinaires Initiales;

(b) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par le gérant unique ou le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts;

(c) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tous profits reportés et tout autre montant alloué aux réserves disponibles de la Société, moins toutes pertes reportées et montants devant être alloués aux réserves selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et

(d) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

Pour les besoins des Statuts, les termes en lettres majuscules auront la signification suivante:

Montant Disponible signifie la somme totale des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission et/ou les Apports en Capitaux Propres, le cas échéant), et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée, mais réduite par (w) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimées en positif, (x) toutes sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts, tels qu'apparaissant dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage), (y) tous dividendes auxquels les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires Initiales ont droit, conformément aux dispositions des Statuts, et (z) tout Droit aux Profits, de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE).$$

Où:

AA = le Montant Disponible.

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée.

L = les pertes (incluant les pertes reportées), exprimées en positif.

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

OD = tous dividendes auxquels les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires Initiales ont droit, conformément aux dispositions des Statuts.

PE = Droit aux Profits

Le Montant Disponible doit apparaître dans les Comptes Intérimaires de la classe de Parts Sociales concernée et doit être évalué par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gestion de la Société de bonne foi et en vue de permettre à la Société de poursuivre ses activités.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt 30 jours, mais au plus tard 10 jours avant la date à laquelle les Parts Sociales concernées seront rachetées et annulées.

Droits aux Profits signifie le droit aux dividendes représenté par un pourcentage de la valeur nominale de la classe de Parts Sociales concernée, comme prévu à l'article 15.3 des Statuts.

Liquidités Disponibles signifie (i) les espèces détenues par la Société (sauf pour les espèces sur un compte de dépôt à terme étant bloquées pour plus de six (6) mois), (ii) les instruments à court terme du marché monétaire, les obligations et bons, et toutes créances qui, selon le jugement du gérant unique ou du conseil de gestion, sera payé à la Société à court terme, moins tout endettement ou autre dette de la Société exigible sous moins de six (6) mois, tel que déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant), et (iii) tous actifs tels que des parts sociales, actions ou autres valeurs mobilières de toute nature détenues par la Société.

Montant d'Annulation signifie le montant n'excédant par le Montant Disponible afférant à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant), sous réserve que ce Montant d'Annulation ne soit pas plus élevé que le montant des Liquidités Disponibles relatif à la Période de Classe (ou la Nouvelle Période).

## **6. Parts sociales.**

6.1 Sauf lorsqu'il en est prévu autrement dans les Statuts, chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une portion des actifs et bénéfices de la Société qui est proportionnelle au nombre de Parts Sociales que ce détenteur a dans la Société.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.4 La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.5 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.7 Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'article 5.3 des Statuts, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à cette même personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

## **III. Gestion - Représentation**

### **7. Conseil de gestion.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gestion composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

## 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

## 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. Résolutions des associés

### 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2 Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3 Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4 Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

### 13. Convocations, Quorum, Majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2 Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.



13.3 Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7 Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4 L'assemblée générale annuelle se tiendra au lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

### 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Après allocation à la réserve légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque Part Sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions, sauf dans les cas visés à l'article 15.3 ci-dessous.

15.3 Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets et des bénéfices non distribués, y compris la prime d'émission, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

(a) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit à une distribution de dividendes égale à 1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

(b) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit à une distribution de dividendes égale à 2% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;

(c) les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit à une distribution de dividendes égale à 3% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;

(d) les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit à une distribution de dividendes égale à 4% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;

(e) les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit à une distribution de dividendes égale à 5% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;

(f) les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit à une distribution de dividendes égale à 6% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;

(g) les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit à une distribution de dividendes égale à 7% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;

(h) les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit à une distribution de dividendes égale à 8% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit à une distribution de dividendes égale à 9% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;

(j) les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit à une distribution de dividendes égale à 10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;

(k) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires Initiales auront droit à une distribution de dividendes égale à 11% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires Initiales; et

(l) le montant restant de dividende distribuable sera alloués aux détenteurs de toutes les classes de Parts Sociales en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement dans la Société, conformément à une décision des associés de la Société.

15.4 Si l'intégralité de la dernière classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de Classe J) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 5.3 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).

15.5 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(u) un état des comptes est établi par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;

(v) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(w) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;

(x) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(y) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Disposition générale

**17. Disposition générale.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant total de 1.000.000USD (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.593.147USD (un million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 2.593.147USD (deux million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, en échange d'un apport en nature (l'Apport) d'un montant total de 7.723.782,64USD (sept millions sept cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre cents).

### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 7.723.782,64USD (sept millions sept cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre cents), consistant en un prêt (la Créance Apportée).

La valeur de l'Apport sera allouée comme suit:

(i) un montant total de 1.000.000USD (un million de dollars des Etats Unis d'Amérique) de l'Apport représenté par 100.000 Parts Sociales de Classe A, 100.000 Parts Sociales de Classe B, 100.000 Parts Sociales de Classe C, 100.000 Parts Sociales de Classe D, 100.000 Parts Sociales de Classe E, 100.000 Parts Sociales de Classe F, 100.000 Parts Sociales de Classe G, 100.000 Parts Sociales de Classe H, 100.000 Parts Sociales de Classe I, et 100.000 Parts Sociales de Classe J, est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant total de 6.723.782,64USD (six millions sept cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre cents) de l'Apport est affecté au compte de prime d'émission de la Société, dont 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe A, 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe B, 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe C, 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe D, 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe E, 672.378,264USD sont attachés aux Parts

Sociales de Classe F, 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe G, 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe H, 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe I et 672.378,264USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe J.

La propriété et la valeur de la Créance Apportée sont attestées par un certificat émis par l'organe de gestion de la Société et par l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur de la Créance Apportée est au moins égale à 7.723.782,64USD (sept millions sept cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre cents).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

#### “ 5.1 Capital social émis.

Le capital social de la Société est fixé à 2.593.147USD (deux million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 2.593.147 (deux million cinq cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes étant entièrement libérées, représentées par:

(e) 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires Initiales et chacune, une Part Sociale Ordinaire Initiale);

(f) 257.321 (deux cent cinquante sept mille trois cent vingt-et-une) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et chacune une Part Sociale de Classe A);

(g) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et chacune, une Part Sociale de Classe B);

(h) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et chacune, une Part Sociale de Classe C);

(i) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et chacune, une Part Sociale de Classe D);

(j) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et chacune, une Part Sociale de Classe E);

(k) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et chacune, une Part Sociale de Classe F);

(l) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et chacune, une Part Sociale de Classe G);

(m) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et chacune, une Part Sociale de Classe H);

(n) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I et chacune, une Part Sociale de Classe I); et

(o) 257.314 (deux cent cinquante sept mille trois cent quatorze) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J et chacune, une Part Sociale de Classe J, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires Initiales, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales).

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute Part Sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de Parts Sociales tel que prévu à l'article 5.3 des Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

L'associé unique ou les associés peuvent effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l'associé unique ou les associés de la Société, sans qu'aucune Part Sociale ne soit émise en contrepartie et

(b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à (i) tout gérant de la Société, et (ii) tout avocat exerçant au sein de, et tout employé de, Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du barreau de Luxembourg, afin de

procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, ledit Mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058008/1037.

(160018007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**ROLLINGER Toiture, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 117.653.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROLLINGER Toiture» une société anonyme établie et ayant son siège social à 70, rue des Prés, L-7333 Steinsel, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117653, constituée par acte reçu par le notaire Émile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 12 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés depuis (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par, Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelés le Bureau.

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le notaire, le Bureau et les mandataires respectifs, resteront jointes à ce procès-verbal.

II. Il apparaît selon la liste de présence l'intégralité (100%) du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social;
2. Changements des mandataires sociaux; démissions et nominations;
3. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, celle-ci, après discussion et délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 4. des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet la construction en bâtiment, et en général, les activités de constructions de tous types d'immeubles et de maisons clé en main, de constructions sous toutes ses formes de structures en bois, de charpentier, de couvreur, de ferblanterie, d'échafaudages, d'isolation, d'étanchéité, de cheminée, d'énergie renouvelable ainsi que la vente d'articles de la branche, d'outillage ainsi que toutes les activités de commerce en gros, d'achat et de vente, de location, d'importation, d'exportation, d'outils et de produits principaux et accessoires de cette branche.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Patrick Funk.

L'Assemblée prend acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs-délégués de Monsieur Dany Rollinger et Monsieur Marco Rollinger.

L'Assemblée décide de leur donner décharge complète pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur pour une durée de six ans:

Monsieur Dirk PLATTES, né le 02 décembre 1970 à St. Vith (Belgique), demeurant 14, Brunostrasse à D - 54329 Konz (Allemagne).

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que vis-à-vis des tiers, la société sera valablement représentée par la signature de deux administrateurs et dans le cadre de la gestion journalière par la signature d'un administrateur-délégué.

### *Cinquième résolution*

Conformément à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10. dernière phrase qui se lira désormais comme suit:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou pour la gestion journalière de la société par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Par dérogation à la disposition qui précède, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer le premier administrateur-délégué pour une durée de six ans comme suit:

Monsieur Dirk PLATTES, né le 02 décembre 1970 à St. Vith (Belgique), demeurant 14, Brunostrasse à D-54329 Konz (Allemagne).

### *Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits membres du Bureau et comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016058243/85.

(160018408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

### **Immo Horizon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.275.

L'an deux mille seize.

Le sept janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO HORIZON S.A., avec siège sociale à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.275,

constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 700 du 30 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 823 du 25 avril 2006;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2275 du 17 septembre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2013; publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2367 du 25 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3131 du 10 décembre 2013;

au capital social de CINQUANTE-TROIS MILLIONS D'EUROS (€ 53.000.000.-), représenté par cinquante-trois mille (53.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile,

qui désigne comme secrétaire Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile, et l'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Danielle LEESCH, employée privée,

et Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, les deux demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Modification de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** En cas de donation d'actions entre vifs, le donateur doit observer le droit de préemption des coactionnaires du donateur et la procédure d'agrément conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle en cas de donation en faveur:

- d'un actionnaire de la société,
- d'un descendant en ligne directe du donateur,
- d'un ascendant en ligne directe du donateur."

2. - Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers et légataires de l'actionnaire décédé seront tenus, dans le plus bref délai, de faire connaître, au conseil d'administration, leurs noms, prénoms, profession et domicile, de justifier de leurs qualités héréditaires en produisant des actes réguliers établissant leurs qualités d'héritier à titre légal ou légataire à titre universel ou particulier.

Les héritiers et légataires doivent observer le droit de préemption des actionnaires survivants et la procédure d'agrément conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle, lorsque l'héritier ou le légataire est:

- un actionnaire survivant de la société,
- un descendant en ligne directe de l'actionnaire décédé,
- un ascendant en ligne directe de l'actionnaire décédé."

3. - Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Chaque actionnaire s'engage à ce que les actions restent, du point de vue du régime matrimonial, dans son patrimoine propre. Les actions ne peuvent pas tomber dans la communauté matrimoniale, ni y être apportées si un actionnaire est marié ou se marie sans l'application des dispositions relatives au droit de préemption et à la procédure d'agrément prévu à l'article 6 ci-dessus.

Cette règle s'applique également à toute autre forme de communauté de biens suite à un partenariat d'un des actionnaires ou de toute autre forme de vie commune."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** En cas de donation d'actions entre vifs, le donateur doit observer le droit de préemption des coactionnaires du donateur et la procédure d'agrément conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle en cas de donation en faveur:

- d'un actionnaire de la société,
- d'un descendant en ligne directe du donateur,
- d'un ascendant en ligne directe du donateur."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers et légataires de l'actionnaire décédé seront tenus, dans le plus bref délai, de faire connaître, au conseil d'administration, leurs noms, prénoms, profession et domicile, de justifier de leurs qualités héréditaires en produisant des actes réguliers établissant leurs qualités d'héritier à titre légal ou légataire à titre universel ou particulier.

Les héritiers et légataires doivent observer le droit de préemption des actionnaires survivants et la procédure d'agrément conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle, lorsque l'héritier ou le légataire est:

- un actionnaire survivant de la société,
- un descendant en ligne directe de l'actionnaire décédé,
- un ascendant en ligne directe de l'actionnaire décédé."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Chaque actionnaire s'engage à ce que les actions restent, du point de vue du régime matrimonial, dans son patrimoine propre. Les actions ne peuvent pas tomber dans la communauté matrimoniale, ni y être apportées si un actionnaire est marié ou se marie sans l'application des dispositions relatives au droit de préemption et à la procédure d'agrément prévu à l'article 6 ci-dessus.

Cette règle s'applique également à toute autre forme de communauté de biens suite à un partenariat d'un des actionnaires ou de toute autre forme de vie commune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: GAC/2016/508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058069/106.

(160018418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Eginter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.916.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par-devant Nous, Me Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Groupe Forrest Luxembourg S.à r.l.- S.P.F, société de droit luxembourgeois enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 158753 avec adresse du siège social au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Pierre Albert Pairoux, né le 1<sup>er</sup> novembre 1933, à Vilvorde, Belgique et ayant pour adresse professionnelle 21, rue des Trois Héros, B-1370 Jodoigne, Belgique.

(désignés ensemble comme les «Associés»).

Tous deux ici dûment représentés par Mme Muriel BOURGEOIS, résidant professionnellement au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants détiennent l'intégralité des 8,839,661 (huit millions huit cent trente-neuf mille six cent soixante et une) parts sociales de Eginter S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich), Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro B 19916, constituée suivant acte reçu de Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 novembre 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 333, le 21 décembre 1982. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2014, publié au Mémorial C, numéro 2801 le 8 octobre 2014 (les «Statuts») (la «Société»).

Les comparants, par leur mandataire, prennent, chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparants décident de transférer le siège social de la société du 9 rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Koerich) au 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2016.

*Deuxième résolution*

Les comparants décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BOURGEOIS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 janvier 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 1358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057995/50.

(160017910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**Deutsche Real Estate Funds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 194.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065885/10.

(160027537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---